



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carte nationale d'identité

Question écrite n° 32710

Texte de la question

M. Serge Janquin appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les problèmes relatifs à l'application de la loi de finances pour 1999 et instituant la gratuité des cartes nationales d'identité. Cette mesure, dont on peut se féliciter parce que de nature à favoriser la citoyenneté, a provoqué un afflux croissant de demandes. Cette situation en matière d'état civil est difficilement acceptable pour les administrés et aboutit à un réel engorgement des services municipaux et préfectoraux. En effet, les délais d'obtention de ce document sont aujourd'hui de plus de quatre mois dans le département du Pas-de-Calais, ce qui ne va pas sans poser problème, non seulement aux publics scolaires passant des examens à cette période de l'année ou participant à des voyages de fin d'études, mais également aux personnes qui ont dû remplir leur devoir électoral lors des élections européennes. Les services préfectoraux signalent certes l'usage possible, à ces diverses occasions, d'autres documents d'identité comme la carte du combattant, les permis de chasse, les cartes d'invalidité civile ou militaire ou encore la confection, par les établissements scolaires, de cartes comportant l'état civil et la photographie de l'élève. Il est cependant à craindre que la production de ces documents, sans réelle valeur légale, n'encourage certaines pratiques frauduleuses. Aussi il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de permettre une application efficace et raisonnable de cette loi sur la gratuité de la carte nationale d'identité.

Texte de la réponse

Les délais de délivrance de la carte nationale d'identité sont actuellement plus longs en raison de la mesure de gratuité intervenue le 1er septembre 1998. Ils sont donc la contrepartie d'une mesure favorable aux usagers. Les préfectures doivent en effet faire face à une augmentation considérable du nombre de demandes, variant selon les sites de 40 à 200 % : le nombre de titres d'identité délivrés au cours des quatre derniers mois de l'année 1998 a été multiplié par deux et cette augmentation se poursuit. En effet, le nombre de cartes nationales d'identité délivrées au cours du premier semestre de 1999 a augmenté au plan national de 84 % par rapport au premier semestre de 1998. Cela représente une surcharge de travail très importante pour les fonctionnaires concernés qui ont, à cette occasion, consenti des efforts non négligeables. S'agissant du Pas-de-Calais, où le volume de cartes nationales d'identité délivrées pour le premier semestre 1999 a augmenté de plus de 90 % par rapport à la même période de 1998, il a été décidé de réaliser des redéploiements de personnel et de recourir aux heures supplémentaires et à des agents vacataires. Ces mesures ont permis une diminution sensible des délais de délivrance, même si ces délais restent encore trop longs. En tout état de cause, la situation en matière de délivrance des titres d'identité fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de mes services.

Données clés

Auteur : [M. Serge Janquin](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32710

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1999, page 4249

Réponse publiée le : 30 août 1999, page 5183